

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 20H30

COMPTE-RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Patrice BRICKERT - Idir ZATOOUT - Willy COLIN - Matthieu COLLIN - Yannick GOLIOT - Jean-Pierre SIDEL - Mickaël CHENAL - Samuel DELETTRE
Mmes Emilie GEORGES - Françoise DESCHEEMACKER

Procuration : Frédéric PERNIN à Denis HUIN
Nadine MARTIN à Willy COLIN
Sylvain LENTENGRE à Mickaël CHENAL
Rémy ANTOINE à Patrice BRICKERT

A été nommé secrétaire de séance : Emilie GEORGES

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020
2. Nomination de 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs
3. Renouvellement de la commission des impôts directs (CCID)
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019
5. Révision des prix de location de chasse
6. Renouvellement de la prise en charge de la carte de transport scolaire
7. Demande de subvention de l'USB
8. Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 - Nomination de 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après avoir rappelé que la nomination des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 devait impérativement avoir lieu le 10 juillet 2020, Monsieur le Maire demande qui se porte candidat.

Ont été élus délégués : Denis HUIN, Idir ZATOOUT et Patrice BRICKERT

Ont été élus suppléants : Frédéric PERNIN, Samuel DELETTRE et Matthieu COLLIN.

Elus à 15 voix pour (11 + 4 procurations)

3 - Renouvellement de la commission des impôts directs (CCID)

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de la Direction Départementale des Finances Publiques demandant au Conseil Municipal de lui faire les propositions en vue de l'installation de la Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission Communale des Impôts Directs étant composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, le Conseil doit proposer une liste de 24 personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes :

M. HUIN Denis, Maire - Mme MARTIN Nadine, Adjointe - M. BRICKERT Patrice, Adjoint - M. ZATOUT Idir, Adjoint - Mme GEORGES Emilie - Mme DESCHEEMACKER Françoise - M. COLIN Willy - M. COLLIN Matthieu - M. GOLIOT Yannick - M. PERNIN Frédéric - M. CHENAL Michaël - M. ANTOINE Rémy - M. DELETTRE Samuel - M. LENTENGRE Sylvain - M. SIDEL Jean-Pierre - Mr MARCOT Jean-Luc - Mr RUGGERO François - Mr LIGIER Lionel - - Mr MARCHAL Jonathan - M. CORNIL Pierre-Yves - M. MALE Daniel d'Etival-Clairefontaine - Mme FOURNIER AUBRY Pascale de La Salle - M. MELTZ Alain d'Etival-Clairefontaine et Mme NOEL Simone de Saint-Dié-des-Vosges.

Adopté à 15 voix pour (11 + 4 procurations)

4 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019.

Adopté à 15 voix pour (11 + 4 procurations)

5 - Révision des prix de location de chasse

Monsieur Le Maire informe le Conseil que les baux de chasse sont révisés chaque année sur la base des barèmes d'actualisation en forêt domaniale.

Il précise qu'en fonction de ce barème, le montant du loyer 2020 est égal au loyer 2019 x 1,0089291 ce qui donne :

- Pour le bail accordé au Brocard Bourgonçois :
497,67 € x 1,0089291 = 502,11 €
- Pour le bail accordé aux Amis de la Chasse :
656,09 € x 1,0089291 = 661,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'actualisation des loyers des baux de chasse pour 2020.

Adopté à 15 voix pour (11 + 4 procurations)

Pour information, l'association de chasse le "Brocard Bourgonçois" participera à "Nettoyons la Nature" en collaboration avec le CMJ qui aura lieu le 26 septembre 2020.

6 - Renouvellement de la prise en charge de la carte de transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge, depuis quelques années, le transport scolaire des élèves domiciliés à La Bourgonce se rendant aux collèges et aux lycées de St Dié.

Depuis l'année dernière, les inscriptions se font sur le site fluo.eu/88 et les parents avancent la somme de 90 €. Après validation par le Conseil Régional et l'établissement scolaire, la carte de transport scolaire est disponible pour impression.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme la prise en charge de la carte de transport scolaire pour les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans domiciliés dans la commune et se rendant dans les collèges et lycées de St Dié.

Adopté à 15 voix pour (11 + 4 procurations)

7 - Demande de subvention de l'USB et Bourgonce Animation

USB : Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de subvention de l'Union Sportive La Bourgonce (courrier du Président Alain MOUGEL en date du 01/07/2020) décident de verser une subvention de 1 100 € à l'Union Sportive La Bourgonce.

Adopté à 14 (11 + 3 procurations) voix pour et 1 abstention.

Bourgonce Animation : Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de subvention de l'Association Bourgonce Animation (courrier du Président Eric Wacrenier en date du 8 juillet 2020) décident de verser une subvention de 1 100 € à Bourgonce Animation.

Adopté à 15 voix pour (11 + 4 procurations)

8 - Questions diverses

Séance levée à 11h20

A LA BOURGONCE, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Denis HUIN

